

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, convoquée par monsieur Marc Leblanc, directeur général et greffier-trésorier, pour être tenue en présentiel au lieu ordinaire des séances le mercredi 2 mars 2022, à 19h, à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Marc Leblanc.

L'avis de convocation pour cette assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1], le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité en date du 25 février 2022 et déposé aux archives de la municipalité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Période de réflexion et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation de la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité et demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente en justice des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier 2020 et 2021.
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

**2022-03-33 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et donné dans l'avis de convocation daté du 25 février 2022.

**2022-03-34 APPROBATION DE LA LISTE OFFICIELLE DES CONTRIBUTABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITE ET DEMANDE A LA MRC DE TÉMISCOUATA DE PROCÉDER A LA VENTE EN JUSTICE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER 2020 ET 2021.**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** ce conseil approuve la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité pour non-paiement des taxes foncières pour les années 2020 et 2021, préparée par la direction générale et conservée aux archives de la Municipalité;

**QUE** ce conseil demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente en justice des immeubles cités dans cette liste le jeudi 12 mai 2022 ;

**QUE** ce conseil délègue le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, Monsieur Marc Leblanc, pour assister à la vente en justice et pour acquérir, en son nom, le ou les immeubles dans l'éventualité où il n'y a aucun preneur.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée puisqu'il n'y a personne dans l'assistance.

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 40 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. Mario Patry, maire

.....  
M. Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*